28.12.2023

yulPa

Alsatis Services SAS au capital de 194520 € 11 rue Michel Labrousse, 31100 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 451 152 862

NAF: 6202A

TVA: FR41451152862

contact@yulpa.io
https://yulpa.io
Tel:+33182831165



[YULPA CONDITIONS GENERALES DE VENTE]

[Hébergements – Noms de domaines – Emails – VPS – XAAS YULPA est une marque enregistrée en France, auprès de l'INPI sous le n°4342781]

Table des matières

ARTICLE 1.	OBJET ET CHAMP D'APPLICATION	4
ARTICLE 2.	iWal	4
2.1 Délég	gations	4
2.1.1	Type de droits	5
2.1.2	Acceptation du fonctionnement des délégations	5
2.1.3	Responsabilité de YULPA	6
2.2 Respo	onsabilité des Utilisateurs	6
ARTICLE 3.	COMMANDE	6
ARTICLE 4.	TARIFS	6
ARTICLE 5.	CONDITIONS DE RÈGLEMENT	7
ARTICLE 6.	CONTENU DES PRESTATIONS	9
ARTICLE 7.	OBLIGATIONS RÉCIPROQUES	9
7.1 Oblig	gations du Client	9
7.2 Oblig	gations de YULPA	10
ARTICLE 8.	DEVOIR D'INFORMATION DES PARTIES	10
ARTICLE 9.	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	11
ARTICLE 10.	CONFIDENTIALITÉ	11
ARTICLE 11.	SÉCURITÉ DES DONNEES	12
ARTICLE 12.	RESPONSABILITÉ	12
ARTICLE 13.	FORCE MAJEURE	12
ARTICLE 14.	DROIT DE RÉTRACTATION	14
ARTICLE 15	LITIGES ET DROIT APPLICARLE	14

La marque commerciale **YULPA** est détenue par la société Alsatis Services, société par actions simplifiée, dont le siège social est 11 rue Michel Labrousse, 31100 Toulouse, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n°451 152 862 (ci-après désignée « **YULPA** »).

YULPA a pour activité, en France et à l'étranger, l'hébergement de données sous toutes ses formes, la gestion de redevances telles que les noms de domaines ou certificats SSL ainsi que la revente de licences logicielles.

YULPA propose également l'infogérance informatique de système hébergé en interne et/ou chez le Client. (ci-après dénommées les « Prestations »).

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent le cadre légal des relations s'établissant entre YULPA et ses Clients (ci-après dénommés les « Clients »). YULPA et le Client étant également ciaprès dénommées conjointement les « Parties » et individuellement une « Partie ».

En sa qualité d'hébergeur, le **Client** reconnaît que **YULPA** ne participe pas à la conception, réalisation, développement, exploitation et administration du ou des site(s) internet du **Client** ainsi que de tout service de communication au public exploité par le **Client**, de ses outils de gestion et de ses logiciels.

En contractant avec **YULPA**, le **Client** accepte sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après désignées les « **CGV** »). Le **Client** déclare et reconnait, en conséquence, avoir lu les présentes **CGV**.

Les présentes **CGV** sont applicables pendant toute la durée d'exécution des **Prestations** définitivement validées par le **Client**. Il est possible de contacter **YULPA** à l'adresse indiquée en tête des présentes.

Une interface de gestion en ligne permettant aux **Clients** de gérer leurs **Prestations** est accessible à l'adresse https://my.yulpa.io ci-après désignée « iWal ».

ARTICLE 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes **CGV** s'appliquent à toutes les **Prestations** proposées par **YULPA** et faisant l'objet d'une commande de la part du **Client** quelques soient ses Conditions Générales d'Achat. Le **Client** devra, pour valider la Commande, cocher la case correspondante, selon laquelle il accepte les présentes **CGV**.

Toute commande est matérialisée par un bon de commande et vaut acceptation sans réserve des dispositions des présentes CGV. Les CGV sont également disponibles à tout instant sur le site de YULPA à l'adresse https://yulpa.io La version actuelle de ces CGV est la seule opposable pendant toute la durée d'exécution des **Prestations** et jusqu'à ce qu'une nouvelle version la remplace.

YULPA se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. A moins que les amendements ne soient dus à des obligations juridiques ou administratives, le Client disposera d'un préavis raisonnable avant la mise en application des CGV mises à jour. Les présentes conditions régissent les éventuels conflits qui pourraient survenir avant la date de prise d'effet des CGV mises à jour.

La dernière version des CGV disponible prévaudra, le cas échéant, sur toute autre version des présentes CGV.

ARTICLE 2. iWal

YULPA a conçu et développé son propre système de gestion, iWal, accessible aux Utilisateurs.

Un **Utilisateur** est une personne physique agissant en son propre nom, qu'elle s'inscrive dans le but de commander des **Prestations** pour elle ou pour un tiers qu'elle représente. Le compte **Utilisateur** doit toujours refléter la personne physique qui utilise ce compte **Utilisateur**, il est nominatif. La personne physique ayant créé le compte **Utilisateur** est responsable de l'intégralité des actions effectuées avec son compte **Utilisateur** et ne doit donc en aucun cas transmettre ses identifiants à un tiers.

iWal est accessible via un navigateur web (protocole HTTPS) et permet aux futurs **Utilisateurs** de procéder à leur inscription de manière totalement gratuite. Le compte **Utilisateur** n'engage nullement à la souscription de **Prestation**.

Le compte **Utilisateur** peut être utilisé pour créer des comptes **Clients** et/ou se voir attribué des délégations par d'autres **Utilisateurs** sur des comptes **Clients** et/ou des **Prestations** existantes.

Un Utilisateur peut créer autant de compte Client qu'il le souhaite, gratuitement, il pourra alors les gérer avec un unique compte Utilisateur. Il pourra alors recevoir mais également envoyer des délégations à d'autres Utilisateurs sur des comptes Clients et/ou des Prestations.

2.1 Délégations

L'Utilisateur ayant créé le compte Client bénéficie d'un droit de type « *Propriétaire* ». Ce droit est unique et ne peut être modifié autrement qu'au travers d'une demande écrite au support via le système de tickets présent dans iWal.

Pour chacun des comptes Clients, l'Utilisateur peut accorder des délégations récursives à d'autres Utilisateurs avec différents droits. La récursivité implique que la délégation se fasse sur le compte

Client, sur ses **Prestations** rattachées dans **iWal** et sur celles à venir. L'**Utilisateur** créant la délégation peut définir une date de fin de délégation.

Pour chacune des **Prestations**, l'**Utilisateur** peut accorder des délégations à d'autres **Utilisateurs** avec différents droits. L'**Utilisateur** créant la délégation peut définir une date de fin de délégation.

2.1.1 Type de droits

- Propriétaire : droit unique liant le compte Utilisateur au compte Client ou à une Prestation ;
- Administrateur: droit pouvant être accordé par le Propriétaire d'un compte Client ou Prestation ou par un autre Administrateur d'un compte Client ou Prestation à d'autres Utilisateurs de iWal. Un Utilisateur avec un droit Administration a tous les droits sur l'élément concerné;
- Facturation: droit pouvant être accordé par le Propriétaire d'un compte Client ou Prestation ou par un autre Administrateur d'un compte Client ou Prestation à d'autres Utilisateurs de iWal. Un Utilisateur avec un droit Facturation a tous les droits sur l'élément concerné pour effectuer les opérations de commandes, renouvellement, modification de Prestation. Il ne bénéficie en revanche pas de la possibilité d'effectuer des actions techniques;
- Technicien: droit pouvant être accordé par le Propriétaire d'un compte Client ou Prestation ou par un autre Administrateur d'un compte Client ou Prestation à d'autres Utilisateurs de iWal. Un Utilisateur avec un droit Technicien a tous les droits sur l'élément concerné pour effectuer les opérations techniques mais ne peut nullement procéder à des commandes, renouvellement, modification de Prestation;
- Facturation + Technicien : cumul des deux droits, ce qui revient à bénéficier d'un droit Administrateur sans la possibilité de gérer les délégations.

2.1.2 Acceptation du fonctionnement des délégations

L'Utilisateur ayant créé la délégation, prend la responsabilité et accepte sans aucune limite le fait qu'il délègue à un Utilisateur tiers la possibilité d'effectuer des actions mettant en péril le bon fonctionnement de ses **Prestations**.

Il est important de prendre en compte que la responsabilité pénale est liée au Client. Le Client accepte donc que l'Utilisateur qui le représente puisse accorder des délégations à d'autres Utilisateurs et que en cas de poursuite judiciaire, il sera seul responsable des actions effectuées par les Utilisateurs auxquels une délégation a été accordée. YULPA ne saurait nullement être tenu responsable.

L'Utilisateur a également conscience qu'en accordant une délégation, ses informations nominatives et personnelles peuvent être consulté par l'Utilisateur recevant la délégation.

L'Utilisateur recevant la délégation doit valider en acceptant explicitement la ou les délégations à l'aide d'un lien présent dans iWal.

Un **Utilisateur** a accès à tout moment depuis **iWal**, sur sa fiche **Utilisateur** à une page « *Délégations reçues* » lui permettant de consulter, accepter, refuser, mettre fin de manière anticipée, à toutes délégations qu'il lui a été envoyée.

Un **Utilisateur** ayant des droits *Propriétaire* ou *Administrateur* a accès à tout moment depuis **iWal**, sur la fiche **Client** et sur la fiche de chaque **Prestation** à une page « *Délégations émises* » lui permettant de consulter, envoyer, mettre fin de manière anticipée, à toutes délégations effectuées sur cet élément.

2.1.3 Responsabilité de YULPA

Les **Utilisateurs** et les **Clients** acceptent que **YULPA** ne puisse aucunement être tenu pour responsable des actions qui seraient effectuées par des **Utilisateurs** ayant obtenu des délégations sur des comptes **Clients** ou des **Prestations**.

Les **Utilisateurs** et les **Clients** acceptent que **YULPA** n'attribuera jamais de délégation à un **Utilisateur** et ce même en cas d'urgence (besoin de renouveler une **Prestation** en urgence par exemple).

2.2 Responsabilité des Utilisateurs

L'Utilisateur est responsable de la gestion et de la confidentialité de ses moyens d'authentification, nécessaires pour se connecter et utiliser iWal. L'Utilisateur s'assure notamment que les éventuels Utilisateurs auxquels il accorde des délégations ont connaissance et respectent les règles de l'art permettant de préserver la confidentialité de leurs moyens d'authentification.

L'Utilisateur supporte seul les conséquences pouvant résulter de la perte, la divulgation, ou l'utilisation frauduleuse ou illicite des moyens d'authentification fournis aux Utilisateurs, la responsabilité de YULPA ne pouvant en aucun cas être engagée à ce titre. L'Utilisateur s'engage à informer YULPA sans délai, de toute perte ou divulgation éventuelle des moyens d'authentification, et à procéder immédiatement au renouvellement desdits moyens d'authentification.

Si l'**Utilisateur** bénéficie de délégation et voit son accès compromis il lui appartient d'informer les **Utilisateurs** *Propriétaire* ou *Administrateur* des **Prestations** auxquelles il a accès afin de faire révoquer ses délégations si nécessaires.

ARTICLE 3. COMMANDE

Le Client doit suivre la procédure d'ouverture de compte en ligne, disponible sur iWal. Chaque Commande passée est précédée d'une ouverture de compte.

Chaque Client détermine les Prestations qu'il souhaite commander parmi ceux proposés par YULPA.

Pour confirmer sa **Commande** de manière ferme et définitive, le **Client** devra accepter les présentes **CGV** ainsi que les éventuelles Conditions Particulières relatives aux **Prestations** en question, avant de pouvoir valider le Bon de Commande (Facture Pro-format si le **Client** est une administration). Le Bon de Commande précise notamment le contenu des **Prestations** commandées, leur prix et les modalités de paiement et de livraison attachées.

ARTICLE 4. TARIFS

Les **Prestations** sont fournies aux tarifs mentionnés sur devis. Ils s'entendent nets et la mention HT ou TTC sera précisée directement sur le devis. Les tarifs pratiqués ne pouvant pas être déterminés avec exactitudes dans les présentes **CGV**, **YULPA** s'engage à fournir au **Client** un descriptif suffisamment détaillé.

Les prix proposés, en vigueur au moment de la commande des Prestations par le Client, sont fermes.

Par ailleurs, Le **Client** pourra informer **YULPA**, à tout moment, qu'il souhaite lui confier l'exécution d'une ou plusieurs **Prestations** supplémentaires. Le cas échéant, le client devra alors suivre le processus de commande tel que décrit à l'article précédent, sans subir de majoration de prix pour modification de la commande initiale.

Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait, demeure à la seule discrétion de YULPA et ce, uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais éventuellement accordés au Client ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures.

Les divers frais occasionnés par l'exécution des Prestations seront directement inclus dans le devis.

En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client au-delà des délais fixés, des pénalités de retards calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majorée de 10 points de pourcentage, sur le montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à YULPA, sans formalité ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à YULPA par le Client, sans préjudice de tout autre action que YULPA serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. Le Client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur à l'égard de YULPA d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

YULPA se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, les changements de prix sont applicables immédiatement à toutes nouvelles commandes. Pour les services en cours d'utilisation, en cas d'augmentation de prix, le Client est informé avec un délai de prévenance de trente (30) jours calendaires par courrier électronique.

ARTICLE 5. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

L'ensemble des **Prestations** réalisées sera intégralement réglé après validation de la commande.

Le paiement du prix devra être versé dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de validation de la commande par le **Client**.

En cas de non versement du prix dans un délai de trente (30) jours à compter de la validation de la commande, YULPA se réserve le droit de ne pas exécuter la **Prestation** commandée.

Le règlement des commandes passées se fait par virement bancaire, par carte bancaire ou via le système de paiement Paypal. Les coordonnées bancaires de **YULPA** seront présentes sur **iWal**.

La commande ne sera mise en production par YULPA qu'à compter du versement effectif du prix et de sa validation par YULPA. Dès lors que l'ensemble des **Prestations** ont été mise en production, une facture sera alors émise. Le **Client** est informé de chacun des stades du processus de commande.

Sous certaines conditions librement déterminées par YULPA, un délai de paiement pourra être accordé au Client. Dans cette hypothèse, la Commande sera validée par YULPA et non par le paiement effectif de celle-ci. Tout délai de paiement accordé au Client ne saurait en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures.

ARTICLE 6. CONTENU DES PRESTATIONS

YULPA propose au Client l'hébergement des données sous toutes ses formes, la gestion de redevances telles que les noms de domaines ou certificats SSL ainsi que la revente de licences logicielles.

Le contenu de tout site internet est réalisé par le **Client** sous sa seule responsabilité. Il en est l'éditeur au sens de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée par la loi n° 2000-719 du 1er août 2000.

YULPA se charge également pour le compte de Client des formalités d'enregistrement du nom de domaine choisi. A cet effet, le Client devra lui fournir tous les documents et informations nécessaires à cette démarche.

YULPA ne s'engage pas sur l'obtention du nom de domaine choisi par le Client. En effet, la disponibilité des noms de domaines de dépend pas de YULPA mais des bureaux d'enregistrements appelés registrar et registry. Le Client est seul responsable du choix du nom de domaine, garantit que le nom choisi ne porte pas atteinte aux droits d'un tiers. YULPA n'agit qu'en qualité de mandataire du Client, le nom de domaine enregistré reste donc sous la garde exclusive du Client et il lui appartient de s'assurer du renouvellement de ce nom de domaine.

Toutes les précisions relatives aux Conditions Particulières sont accessibles à l'adresse https://yulpa.io

ARTICLE 7. OBLIGATIONS RÉCIPROQUES

7.1 Obligations du Client

Le Client s'engage, pendant toute la durée d'exécution des **Prestations**, à respecter les lois et les règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public. Il est seul responsable des informations et contenus transmis à **YULPA** pour l'exécution des **Prestations**. Le Client s'engage également à respecter les Conditions Particulières accessible à l'adresse suivante : https://yulpa.io

Le **Client** seul responsable du respect de la législation en matière de propriété intellectuelle applicable et garantit :

- être seul propriétaire des contenus hébergés transmis ou être en mesure de procéder à leur hébergement;
- ne violer aucun des droits protégés, que ce soit les droits de la personne ou ceux prévus par le code civil et le code de la propriété intellectuelle (Droit d'auteur, droit voisin, marque, brevets, droit à l'image etc.), et plus généralement ne transmettre aucun contenu violant les droits d'un tiers ;

A ce titre, les **Clients** s'engagent également à respecter les dispositions relatives au droit au respect de la vie privée, au droit à l'image des personnes et des biens, au droit de la propriété intellectuelle (notamment le droit d'auteur et le droit des marques) et au droit de la presse.

Par conséquent le **Client** reconnaît que la responsabilité de **YULPA** ne pourra en aucun cas être recherchée dans l'hypothèse où les contenus transmis ne se révèleraient pas libres de droits ou seraient attentatoires aux droits d'un tiers ou à l'ordre public. Le **Client** garantit **YULPA** à cet égard de prendre

à sa charge toute condamnation, frais et honoraires mis à la charge ou supportés par YULPA pour se défendre du fait de la défaillance du Client.

7.2 Obligations de YULPA

YULPA apporte tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture des **Prestations**, conformément aux usages de la profession. YULPA ne répond toutefois que d'une obligation de moyen.

YULPA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnablement appropriés afin de protéger les serveurs informatiques hébergés dans les locaux de YULPA, notamment par des moyens de vidéosurveillance et de contrôle d'accès.

En application de la législation en vigueur, les informations nominatives concernant le **Client** ainsi que tout ou partie des données hébergées par le **Client**, ne pourront être communiquées que dans les conditions prévues dans les Conditions Particulières relatives aux **Prestations** en question.

Pendant l'exécution du présent Contrat, YULPA devra notamment alerter, de tout événement dont il aurait connaissance, pouvant affecter les engagements des **Parties**, y compris si cet événement est imputable à un tiers ; les **Parties** pourront alors se concerter sur les moyens qui pourraient permettre de limiter les conséquences de l'événement en cause.

ARTICLE 8. DEVOIR D'INFORMATION DES PARTIES

Les **Parties** s'engagent à toujours se comporter l'une envers l'autre comme des partenaires sérieux, loyaux et de bonne foi et notamment à signaler sans délai toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre de l'exécution des **Prestations**.

Dans ces conditions YULPA s'engage à répondre sans délai à toute demande d'information émanant du Client.

Le Client s'engage, pendant toute la durée du Contrat, à informer régulièrement YULPA de toute information pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent Contrat et dont il pourrait avoir connaissance lors de l'exécution de celui-ci. Les informations communiquées par le Client à YULPA devront être précises, exhaustives et actualisées.

Le **Client** doit notamment fournir toutes les informations nominatives le concernant ainsi que celles des personnes concernées par les **Prestations** (cas des noms de domaines enregistrés pour un tiers). Le **Client** peut et doit maintenir ces informations à jour. Le **Client** peut à tout moment effectuer ces mises à jour sur **iWal**.

YULPA se réserve le droit de procéder à la suspension immédiate et sans préavis de toutes les **Prestations** du **Client** si les informations nominatives renseignées sur **iWal** par le **Client** s'avèrent incorrecte. YULPA en informe alors le **Client** sur le système de support par Ticket.

Le Client dispose alors d'un délai de sept (7) jours pour fournir les justificatifs demandés par YULPA ou par un des partenaires ou fournisseurs de YULPA (bureau d'enregistrement des noms de domaines, gestionnaire de licences, etc.).

Dans le cas où le Client ne répondrait pas aux demandes de YULPA ou ne serait en mesure de justifier de la conformité des données, YULPA procédera à une résiliation anticipée des Prestations. Aucun remboursement ne peut alors être demandé par le Client à YULPA.

YULPA se réserve le droit de facturer au Client des frais de gestion en fonction du temps passé à gérer le cas précis sur une base tarifaire horaire définit sur le site internet https://yulpa.io

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ARTICLE 9.

YULPA est et reste propriétaire de ses signes distinctifs, à savoir les marques déposées, les dénominations sociales, les noms commerciaux, les enseignes, les noms de domaine et plus généralement les signes d'identification des personnes ainsi que les droits intellectuels sur l'ensemble des textes, commentaires, illustrations, visuels, fichiers sources et fichier accessible via son site internet.

CONFIDENTIALITÉ ARTICLE 10.

Pour les besoins des présentes, les termes « Information(s) Confidentielle(s) » recouvrent toutes informations ou tous documents divulgués par chacune des Parties à l'autre Partie, par écrit ou oralement, et incluant sans limitation tous documents écrits ou imprimés, tous secret des affaires, savoirfaire, documents financiers.

Toutefois, les termes « Information(s) Confidentielle(s) » ne recouvrent pas les informations :

- (i) qui sont, ou seront à l'époque où elles seraient révélées, disponibles et connues du public autrement que du fait d'une divulgation faite en violation des présentes dispositions :
- qui ont été ou seraient communiquées à l'une des Parties par un tiers qui ne serait, ni (ii) directement, ni indirectement liée à l'autre Partie ou l'un de ses représentants;
- qui ont été développées par l'une des Partie sur la base d'autres informations que les (iii) Informations Confidentielles: ou
- divulguées ou annoncées au public d'un commun accord entre les Parties. (iv)

Pendant toute la durée du présent Contrat et pendant un an à compter de la date de l'expiration ou de la résiliation du Contrat, les Parties s'engagent à ne pas divulguer d'une quelque manière que ce soit y compris verbalement les Informations Confidentielles sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie, elles s'engagent à :

- protéger et garder strictement confidentielles, et traiter avec le même degré de précaution et de protection qu'elle accorde à ses propres informations confidentielles de même importance les Informations Confidentielles émanant de l'autre Partie ;
- ne divulguer de manière interne qu'à ses seuls salariés et partenaires et exclusivement lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne exécution des présentes ;
- ne pas copier, ni reproduire, ni dupliquer totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par l'autre Partie et ce, de manière spécifique, toutes les Informations Confidentielles;

Dans le cas où les obligations légales ou réglementaires de l'une des **Parties**, notamment à la suite d'une requête émanant d'une autorité judiciaire ou administrative, ou dans le cadre de réglementations qui lui seraient applicables, imposeraient de communiquer à un tiers ou de rendre publiques des **Informations Confidentielles**, cette **Partie** y sera autorisée.

ARTICLE 11. SÉCURITÉ DES DONNEES

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée, le **Client** se voit informer que **YULPA** procède à la collecte et au traitement de ses données personnelles afin de lui permettre de traiter et d'exécuter les **Prestations**.

Le **Client** dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant, ainsi que d'un droit d'opposition pour motif légitime, qu'il peut exercer dans les conditions prévues par la loi en adressant un ticket sur le système de support à **YULPA**.

Aucune information concernant le **Client** ne sera transmise à des tiers, sauf aux prestataires et partenaires de **YULPA** aux seules fins de la mise en place et de la maintenance des **Prestations** et dans la limite des informations strictement nécessaires à celles-ci.

Par ailleurs, YULPA s'engage à ne pas utiliser les données personnelles des Clients à des fins commerciales. Toutefois, ces données pourront faire l'objet d'une analyse afin de garantir la bonne exécution des prestations ou afin de garantir un support technique de qualité.

ARTICLE 12. RESPONSABILITÉ

Chacune des **Parties** est responsable vis à vis de l'autre **Partie** de tous dommages, pertes, coûts et frais (ci-après les "*Dommages*") qui seraient la conséquence d'un manquement à une ou plusieurs de ses obligations au titre des présentes **CGV**, à l'exception des dommages indirects.

La responsabilité maximale de YULPA découlant de ou liée à ce Contrat est fonction de la **Prestation** impactée, les montants maximums sont indiqués dans les Conditions Particulières de chaque **Prestation**.

La responsabilité maximale du **Client** découlant de ou liée à ce Contrat sera fonction du temps nécessaire à **YULPA** pour gérer l'incident du au **Client** sur une base tarifaire horaire définit sur le site internet https://yulpa.io et des éventuels frais imputés à **YULPA** par ses fournisseurs.

ARTICLE 13. FORCE MAJEURE

Aucune des **Parties** ne pourra être tenue responsable vis-à-vis de l'autre pour toutes pertes et/ou dommages subis en raison d'un cas de force majeure défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux **Parties** ainsi que pour tout cas fortuit ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, catastrophes naturelles telles que définie par le Code civil.

Les **Parties** s'informeront mutuellement et par écrit de la survenance d'un cas de force majeure et collaboreront pour en limiter les conséquences et la durée.

Pendant la durée de l'événement de force majeure, l'exécution du présent Contrat sera suspendue. Si cette interruption devait excéder trente (30) jours, le contrat conclu entre **YULPA** et le **Client** pourrait être résilié par l'une ou l'autre des **Parties** sans indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 14. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions du Code de la Consommation, le **Client** dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

Il est expressément rappelé qu'aux termes dudit code, le **Client** ne peut pas exercer son droit de rétractation concernant les **Prestations** qui sont soit totalement exécutées avant la fin du délai de rétractation soit dont le contenu est entièrement personnalisé en fonction du **Client**.

Le **Client** reconnaît et accepte que, dans toutes les hypothèses où il accepte l'exécution des **Prestations** avant l'expiration du délai de rétractation, il ne pourra valablement invoquer ce droit.

ARTICLE 15. LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont régies et interprétées conformément au droit français, sans tenir compte des principes de conflits de lois.

En cas de litige susceptible de survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes ou en relation avec les présentes **CGV**, le **Client** peut décider de soumettre le litige avec **YULPA** à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des différends.

En cas d'échec de cette procédure de médiation ou si le **Client** souhaite saisir une juridiction, les tribunaux de la ville de Toulouse seront exclusivement compétents.